



## SNES AIX-MARSEILLE

12 Place Général de Gaulle - 13001 MARSEILLE  
Téléphone : 04.91.13.62.80 - Télécopie : 04.91.13.62.83  
s3aix@snes.edu - www.aix.snes.edu

---

Marseille, le 19 décembre 2014

**Le Secrétariat Académique**

à

**Monsieur le Recteur  
de l'académie d'Aix-Marseille**

**Monsieur le Recteur,**

La section académique du SNES Aix-Marseille vous souhaite la bienvenue dans l'Académie et vous présente ses vœux de réussite dans votre mission en faveur du Service Public d'Éducation.

La vaste académie d'Aix-Marseille est souvent décrite comme une « terre de contrastes », faible litote au vu des inégalités qui la fracturent. Notre Académie appelle une politique rectorale qui assure la cohérence et la régulation d'un système éducatif soumis à une forte entropie. Concurrence de l'enseignement privé, assouplissement de la carte scolaire, délégations d'autorité, autonomie des établissements... compliquent la concrétisation d'une politique éducative ambitieuse.

L'agglomération marseillaise est l'objet de toutes les attentions, à juste titre tant certains arrondissements s'enfoncent dans la pauvreté, l'économie parallèle ou la ghettoïsation. Le plan interministériel d'urgence pour Marseille ou la refondation de l'Éducation prioritaire ont soulevé des espoirs qui ne sauraient être déçus. Les personnels qui y exercent, dévoués et engagés, attendent soutien et reconnaissance de la part de l'Institution. La mise en œuvre de la circulaire du 4 juin 2014 et du décret n° 2014-940 du 20 août 2014 offre la possibilité de les conforter dans leur professionnalité. Les trois lycées généraux et technologiques classés en ZEP sont inquiets de leur devenir et attendent d'être confirmés dans le rôle structurant qu'ils jouent dans l'Éducation prioritaire. Le Lycée Diderot, confronté à un chantier de réhabilitation particulièrement lourd, mérite aussi une attention particulière.

Néanmoins les zones périurbaines, rurales ou alpines, connaissent des difficultés réelles qui ne peuvent être négligées et que la sortie du classement REP risque d'amplifier. La situation des établissements non-classés est déjà très difficile. Les effectifs par classe dans les collèges hors REP et ceux des lycées sont d'ores et déjà

sources de tensions. Le remplacement est la variable d'ajustement depuis déjà plusieurs années.

Dans ces conditions, les arbitrages qui seront rendus seront particulièrement sensibles et les personnels attendent un exercice de préparation de la rentrée 2015 qui soit plus transparent qu'il ne le fut antérieurement. En particulier, la répartition des moyens entre les lycées reste opaque, malgré nos demandes récurrentes. La qualité du dialogue social dans les DSDEN autour des questions de préparation de rentrée (répartition des moyens entre collèges, fermetures de poste, compléments de service...) pâtit depuis deux ans d'un accès restreint aux documents préparatoires pour les élus des personnels en CTSD.

La question des crédits d'État alloués aux établissements scolaires nous semble également problématique, en particulier dans les établissements scolarisant des populations fragiles. Les vies scolaires sont fragilisées par les suppressions d'emplois aidés.

S'agissant de la gestion des personnels, nous espérons que les discussions en cours autour de la circulaire académique d'accès à la hors-classe permettront de mettre en œuvre les conclusions du GT 6. Nous attirons votre attention sur les difficultés que rencontrent les agents pour obtenir le remboursement des frais occasionnés par les déplacements ou les hébergements. La précarité est question sensible dans notre Académie et nous sollicitons de la part de l'Administration la plus haute bienveillance dans le réemploi des personnels en CDD et l'accompagnement dans les démarches d'accès à la titularisation ou au CDI. La prise en compte des services antérieurs dans le cadre du reclassement nous semble pouvoir être améliorée, en particulier pour la prise en compte des périodes de congés (I.V.).

Les professeurs du second degré sont attachés au respect de leur identité professionnelle, de leur spécialité disciplinaire et de leur liberté pédagogique. S'ils sont disponibles pour un travail collectif de réflexion entre pairs, ou avec les professeurs des écoles du premier degré, afin d'améliorer le service rendu aux usagers et de faciliter les transitions, toutes les transitions, ils ne se laisseront pas dicter leurs pratiques ou imposer des projets, encore moins des échanges de services.

Si nous nous sommes félicités du rétablissement d'une formation professionnelle en alternance pour les stagiaires lauréats des concours renouvelés, nous partageons le mécontentement profond des stagiaires de l'ESPE d'Aix-Marseille, qui contestent la pertinence, s'agissant d'une formation en alternance, des procédures d'évaluation qui leur sont imposées par l'ESPE sous la forme d'épreuves de contrôle continu dans chacune des UE. Et ce d'autant qu'une part significative des stagiaires accueillis à

l'ESPE est déjà titulaire d'un M2 ou en est dispensée. Ces critiques sont d'autant plus fortes que les contenus de formation ne correspondent pas aux attentes, comme les stagiaires le soulignent au sujet des UE de culture commune. Il nous paraît souhaitable de mieux associer l'ESPE et la profession, les tuteurs et les praticiens de terrain que nous représentons devant être intégrés à la vie de l'école supérieure.

Plus globalement, les liens entre le secondaire et les formations du supérieur méritent d'être renforcés. La question de la poursuite d'étude des lycéens professionnels dans les BTS ne saurait être traitée que d'un point de vue quantitatif et notre Institution doit s'assurer que toutes les chances de réussite leur sont données au sein des lycées généraux et technologiques qui les accueillent. Les poursuites d'étude des bacheliers de l'enseignement technologique ne sauraient être négligées. L'attractivité des filières scientifiques du supérieur n'est pas suffisante.

Nous considérons que la réforme Chatel des lycées n'a pas atteint ses objectifs, en particulier celui qui aurait consisté à rééquilibrer les différentes voies et séries de nos lycées. Permettez-nous d'attirer votre attention sur l'érosion de la série L et de la série STMG qui n'est pas enrayée dans l'Académie. Il est désolant de voir à quel point le parcours troisième/seconde/première reste problématique pour nos élèves, source d'échec et de décrochage. Alors que les schémas à l'œuvre nationalement (Ecole du Socle versus bac -3 / bac +3) ne permettent pas de penser cette question autrement que dans la stigmatisation de l'orientation scolaire, les personnels sont en attente d'initiatives permettant de donner aux équipes les outils pour préparer les élèves à des parcours pensés, pour tous, dans la continuité vers les lycées et le supérieur.

Dans les académies d'Aix-Marseille et de Nice, la mise en place d'un Service Public de l'Orientation Scolaire se fait sur la base d'un consensus large autour de l'existence de deux entités : le service public régionalisé de l'orientation des adultes en formation continue, et le service public de l'orientation scolaire de l'Education Nationale. Nous sommes attachés à la reconnaissance des spécificités des missions de l'orientation scolaire, et entendons y veiller dans les discussions en cours sur la convention entre l'Etat et la Région relative à la coordination du service public régional de l'orientation tout au long de la vie.

Plus globalement, au niveau régional, l'élévation du niveau de qualification et la réussite de tous les élèves par les différentes voies de formation (générale, professionnelle et technologique) sont des objectifs auxquels tous les membres de la communauté éducative sont attachés. Conformément à ce qui a été signé dans le Contrat PRDF, les partenaires doivent viser l'élévation générale du niveau de qualification de l'ensemble de nos jeunes en PACA et l'accès à une première qualification pour les publics les plus fragiles. Nous partageons ces objectifs et nous sommes attachés au maillage territorial des formations initiales.

Mais ces orientations ne peuvent rester au stade des déclarations d'intention. Aussi, nous serons très attentifs à la qualité de la concertation avec les partenaires sociaux sur les évolutions à venir de la carte des formations. Nous souhaitons que dans la mesure du possible, une concertation interne à l'Éducation Nationale ait lieu, dans le cadre du Comité Technique Académique, préalablement à la réunion du CAEN ou du CREFOP qui associent les partenaires extérieurs. Cette demande porte à la fois sur la question des ouvertures et des fermetures de formations professionnelles initiales et sur les conventions tripartites que les collectivités territoriales et l'État multiplient actuellement.

Les récents résultats des élections professionnelles dans notre secteur prouvent, s'il en était besoin, que nos professions sont confrontées à des difficultés majeures et que les premiers décideurs du système éducatif doivent s'attacher à répondre au sentiment de déréliction et d'impuissance qui s'empare d'elles. Nous pensons qu'un fonctionnement sincère et constructif du CTA pourrait y contribuer. Nous sommes aussi attachés à la dynamique du travail impulsée au sein du CHSCT Académique depuis deux ans, et nous souhaitons qu'elle puisse se continuer.

Soyez assuré, **Monsieur le Recteur**, de notre attachement au Service Public de l'Éducation Nationale ainsi qu'au réel dévouement des personnels que nous représentons.

**Laurent Tramoni - Stéphane Rio**  
*co-secrétaires académiques*

**Séverine Vernet - Julien Weisz - Caroline Chevé - Magali Bailleul**  
*secrétaires académiques adjoints*